

COMMUNE D' ESQUELBECQ

Synthèse de la séance du Conseil Municipal du jeudi 18 septembre 2008 à 19 heures

Espace culturel "MAISON du WESTOEK" - - TARIFS des ENTREES pour l'exposition temporaire - DELIVRANCE de TICKETS gratuits pour les SPECTACLES

Les tarifs d'entrée à l'exposition temporaire actuellement en vigueur sont supprimés et remplacés par les suivants, à compter du 1^{er} juillet 2008 :

- adulte 2 €
- enfant -16 ans 1.50 €
- groupes ≥ 20 pers. 1.50 €

Des **tickets gratuits** peuvent être délivrés aux lauréats des concours organisés dans le cadre des animations festives communales (Noël, Pâques, marchés, Nocturnes, Semaine au fil de l'Yser, Patate Feest...). Ces tickets donnent droit à une **entrée gratuite à un spectacle** donné en Maison du Westhoek. Cette disposition est applicable rétroactivement à **compter du 5 février 2008**.

CLSH AOUT 2008 – complément aux tarifs votés le 20.03.2008

Les tarifs appliqués pour le CLSH d'août 2008 en raison du calendrier retenu pour le centre de loisirs : du jeudi 31 juillet au mercredi 27 août 2008 sont complétés :

CLSH été : participation aux activités (nouveaux tarifs)			1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
	1 semaine			25 €	41 €	49 €
2 semaines			41 €	65 €	83 €	97 €
3 semaines			49 €	83 €	109 €	133 €
4 semaines			56 €	97 €	133 €	161 €
1 semaine + 2 jours			31	51	60	73
2 semaines + 2 jours			44	73	94	112
3 semaine + 2 jours			52	89	120	145
1 semaine + 3 jours			35	55	62	80
2 semaines + 3 jours			46	75	96	118
3 semaines + 3 jours			53	91	122	149
Cantine (paiement en fin de centre)	2.60 € / repas					
Mini camps	jour	1 nuit	2 nuits	2 x 2 nuits		
	3 €	7 €	15 €	30 €		
Natation juillet	2.60 € / séance					

PATURE DE LA PERCHE – travaux d'aménagement paysager après construction de la salle de la Chênaie. Marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet TESSON

La fin des travaux de construction de la salle de la Chênaie au 31.12.2007, sur le site de la pâture de la Perche permet dès à présent d'envisager l'aménagement paysager du site ; le Cabinet TESSON a commencé ses travaux d'études à compter du 17 mars 2008 sur la base d'un coût prévisionnel de travaux paysager de 120 000 € HT pour un taux de rémunération de 6% comprenant les missions AVP, PRO, ACT, VISA, DET, AOR.

Adhésion du SIDENFrance au SIAN

Lors de sa réunion du 11 juin dernier, le comité syndical du SIDEN a délibéré sur son adhésion au SIAN, en application du décret du 30.12.2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, afin de mettre en commun les missions de deux syndicats formant un "binôme aux missions complémentaires". Ainsi les 2 syndicats peuvent unir leurs compétences dans un syndicat mixte doté des compétences à la carte suivantes et proposent de transférer l'ensemble des compétences du SIDENFrance au SIAN et de changer l'appellation du SIAN en **SIAN-SIDEN** :

- Eaux potable et industrielle,
- Assainissement collectif,
- Assainissement non collectif
- Eaux pluviales

Nomination de Paul DESMIDT, Maître de cérémonie et responsable du pavoisement à ESQUELBECQ.

Mr le Maire avait proposé à Monsieur Paul DESMIDT, 1^{er} Adjoint délégué aux fêtes et cérémonies lors de la mandature précédente, de continuer d'exercer une fonction au sein de la municipalité dans un domaine qu'il affectionne tout particulièrement : le pavoisement et l'organisation des cérémonies officielles présentant un caractère militaire. Mr DESMIDT ayant accepté, le Conseil municipal décide de lui confier les missions suivantes :

- **pavoisement des bâtiments publics**
- **Maître de cérémonies officielles**

Rond point ZEGERSCAPPEL / ESQUELBECQ – création d'un groupe de travail

Le rond point entre Zegerscappel et Esquelbecq réalisé par le Conseil Général est terminé. Un groupe de travail est constitué pour l'aménagement paysager de cette structure :

- pour Zegerscappel : Lydie CLOET, Chantal COMINES, Jacques DEVULDER
- pour Esquelbecq : Nathalie BARBEZ, Christophe DEBAVELAERE, Aurélie ROY, Frédéric DRIEUX, Serge SMAGGHE

CHATEAU D' ESQUELBECQ – procédure de péril

Depuis 2002 la commune a tenté à maintes reprises de faire exécuter les travaux d'entretien des arbres du château longeant la route de la Gare et la voie d'accès à l'école St Joseph, ainsi que les travaux de réparation et d'entretien sur le mur d'enceinte rue de la Gare.

Incidents et accidents intervenus depuis 5 ans

- 12 août 2003 chute d'un arbre rue de la Gare à proximité d'un banc public
- 9 mars 2004 un engin agricole percute le mur d'enceinte rue de la Gare provoquant sa fragilisation
- 27 juillet 2006 chute d'un arbre rue de la Gare endommageant un véhicule garé sur le trottoir.

Le 6 août dernier un courrier a été envoyé à Mr et Mme TAMER leur rappelant ces derniers faits et un planning d'intervention leur a été demandé mais la réponse obtenue reste très évasive et partielle.

Mr le Sous Préfet de DUNKERQUE, à qui Mr le Maire a soumis ce problème de sécurité, l'a fortement encouragé à engager une procédure de péril, vu la responsabilité du Maire dans ce dossier. Aussi, une procédure de péril sera engagée. Toutefois, un nouveau courrier sera adressé auparavant à Mr et Mme TAMER afin de tenter une dernière fois de leur faire entendre raison.

CAF – nouvelles conventions 'Accueil – Loisirs'

Nous travaillons depuis quelques années en partenariat avec la CAF de DUNKERQUE pour l'organisation des accueils de loisirs. Suite à l'évolution de la réglementation institutionnelle, une nouvelle convention triennale est proposée à compter du 15 septembre 2008.

LOGEMENT ECOLE – nouveau tarif de location

Un changement de locataire amène une modification de la convention de location. Le loyer mensuel est porté à **620 €** à compter du 1^{er} novembre 2008. La caution est fixée à un mois de loyer. Les charges de chauffage passent à **170 €** par radiateur et par an.

ACQUISITION DE MATERIEL < 500 € unitaire pour l'harmonie municipale d'Esquelbecq en 1^{er} équipement

Pour permettre aux musiciens de l'Harmonie Batterie Municipale de représenter les couleurs d'ESQUELBECQ, il est nécessaire de pouvoir les distinguer par la qualité de leurs prestations musicale et visuelle. Il conviendrait que la commune prenne en charge l'acquisition d'un ensemble d'équipement de parade (costumes et accessoires) au titre d'un premier équipement ; les acquisitions pourraient s'étaler sur 5 ans à dater de 2008. Cette inscription en investissement contribuera à augmenter la valeur patrimoniale des équipements musicaux communaux et permettra de récupérer la TVA sur les dépenses engagées. 1^{ère} facture : costumes de parade chez 'L'ASCENSEUR SARL' pour un total de 4 773.51 € TTC.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 après Budget Unique 2008

Après virements de crédits entre différents comptes il est décidé :

- acquisition de logiciels pour médiathèque et mairie (1400 €)
- Acquisition de 2 défibrillateurs (2300 €) subventionnés à 50% par l'Etat
- inscription de la subvention du Conseil Général pour pâture de la Perche (40000 €)
- ajustement des dépenses d'études préalables HQE pour l'école (25500 €)
- subvention à l' APE pour création d'un CD avec les enfants de l'école publique (430 €) sur crédits ouverts au budget

REGIE des FETES – autorisation de remboursement à titre exceptionnel pour non participation

A titre exceptionnel et sur présentation d'un justificatif, le remboursement de 4 repas payés lors de la Semaine au Fil de l'Yser sera effectué auprès de Mr HENNEGRAEVE qui n'a pu participer à cette soirée en raison d'un grave problème de santé.

Aaménagement d'un terrain de football synthétique – LANCEMENT DU PROJET et demandes de subventions

Le football à ESQUELBECQ recense 225 licenciés dont 180 concernent les familles du village, répartis sur 15 équipes. Les 2 terrains de foot actuels sont surexploités, se dégradent au point de ne plus supporter les rencontres hebdomadaires et les entraînements (Ledringhem nous prête périodiquement une structure sportive). La construction d'un 3^{ème} terrain, synthétique devient nécessaire.

Une construction entrant dans une démarche durable permettrait d'obtenir des subventions importantes : 240000 € du Département, 50000 € de la FFF et une partie de l'Etat. La dépense est évaluée à 600000 € HT, la TVA étant récupérable. Le conseil décide de lancer le projet.

ECOLE H.Q.E. – Etudes préalables : désignation du Cabinet - Demande de subvention auprès du Département

Le cabinet d'études a été choisi après un appel à la concurrence. C'est le groupement AVIENCE / SYMOE qui a fait la meilleure proposition pour un montant de :

- Tranche ferme (jusqu'à l'assistance à la passation des contrats de travaux) = 34 500 HT soit 41 262 TTC

Un contrat sera signé avec le cabinet AVIENCE/SYMOE pour les études préalables sur les bases ci-dessus. Si les tranches conditionnelles et l'option proposées s'avéraient nécessaires, elles pourraient faire l'objet d'un avenant. La subvention sera sollicitée auprès du Conseil Général au taux de 80 % sur les bases suivantes :

- Etudes jusqu'aux travaux d'ESQUISSE inclus soit sur 33750 € HT (base légale)
- Etudes de sols
- Travaux de géomètre

PARKING DE LA GARE – Lancement du projet : Maîtrise d'œuvre et demande de subventions

Une rencontre a eu lieu le 20 août dernier avec les responsables de la REGION et du Réseau Ferré de France –RFF, à l'issue de laquelle il a été possible de déterminer la planification des travaux, les possibilités d'aménagements (parcours sécurisé, nombre de places de parking, parc à vélos ...) et les taux de subventions possibles.

Le montant prévisionnel des premiers travaux –hors travaux SNCF, pourrait s'élever à ± 330 000 € HT soit ± 395 000 € TTC. La Région peut subventionner à hauteur de 50 %, l'Europe 25 %, le Département dans le cadre du réseau de transports autocars 'arc en ciel', au travers des amendes de police. Le conseil municipal décide de lancer le projet et de solliciter les subventions.

CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE rue de la Libération / rue de la Gare

Actuellement les habitants du lotissement 'A l'Orée du Château' doivent opérer un contournement : soit par la rue de la Libération puis la rue du 5 septembre pour rejoindre la rue de la Gare, face à la rue du Souvenir menant à la Mairie, soit par la rue de la Libération puis la rue de Pitgam pour rejoindre d'un côté la rue de la Gare à proximité de la place Bergerot ou de l'autre côté la rue du 5 Septembre (tel que ci-dessus).

Ces contournements n'offrent ni le confort ni la sécurité aux piétons et aux enfants scolarisés.

A ce jour, Mr DEFRAEYE a donné un accord verbal de principe pour accorder un droit de passage sur une bande de terrain lui appartenant, menant à la rue de la Gare, et servant déjà de sortie à la propriété de Mr DEPOERS. Mr DEPOERS, le second propriétaire également concerné par cette servitude, reste encore réfractaire à ce projet.

Après en avoir débattu, plan à l'appui, le Conseil Municipal décide :

1. de créer une servitude de passage pour piétons, entre le lotissement de l'Orée du Château et la rue de la Gare.
2. de contacter à nouveau Mr DEPOERS afin de trouver un accord amiable
3. de solliciter l'avis des domaines pour l'acquisition par la commune de la parcelle en vue de créer la servitude piétonnière
4. d'entamer si nécessaire une procédure d'expropriation à l'encontre de Mr DEPOERS.

TRANSFERT DE CONCESSION entre les familles DEROO et DRINKEBIER

Mr et Mme Jacques DEROO ont acquis une concession au cimetière communal le 28 janvier 2000. Ces personnes quittent la région. Le Conseil municipal accepte de transférer cette concession à Mr et Mme Jean-Claude DRINKEBIER qui en ont fait la demande. Les frais d'enregistrement sont à charge des acquéreurs.

INITIATIVES des Elus

Mr le Maire remercie tous les acteurs qui ont contribué à la pleine réussite des manifestations cet été : marchés, nuit du livre, nocturnes, Semaine au fil de l'Yser, Patate Feest, brocante. Il félicite Richard Delautre, Conseiller Délégué aux Fêtes pour qui c'était une "première" et qui a bien assumé sa tâche.

L'activité mosaïque sera désormais assurée par Melle Blondéz.

Serge Smaghe est chargé de solutionner le problème d'eau dans l'allée de l'école menant aux classes maternelles.

Des contacts seront pris avec le Conseil Général pour étudier l'aménagement d'une piste cyclable rue de Wormhout entre les 2 communes.

Une nouvelle étude sera menée pour l'installation de détecteurs de vitesse aux entrées de l'agglomération.

La séance est levée à 22h30
